

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFA 91 Octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris d'un montant de 42 M€.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Monétaire et financier et notamment ses articles L. 514-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris n° 2015-11 en date du 8 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la Ville de Paris à octroyer une dotation au Crédit Municipal de Paris, pour un montant de 42 millions d'euros ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris autorise l'octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris d'un montant de 42 M€.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 10 du budget d'investissement de l'exercice 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO